

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Geometre du document :

FONTAINE

GEOMETRE - EXPERT

SELARL au capital de 10.000 € - RCS 517 841 698 Cusset

Ordre des Géomètres Experts n° 2009C200012 - N° inscription 05155

12 Place Hennequin - BP 63 - 03800 Gannat

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

Le Maire, le 16 Sept 2015
Président de Riom Communauté, *ARUS*

Document dressé par
FONTAINE-Géomètre.Expert.....

à GANNAT.....

Date : 11/09/2015.....

Signature : *[Signature]*

Commune : 63198
Loubeyrat

Numéro d'ordre du document d'arpentage
Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : YK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 11/09/2015

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan relevé par voie de main à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien relevé au cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'autorité compétente).

Diane PECOUL

15-08-239

Commune de Riom :

Madame Cécile PARIS :

